

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-419

présenté par

M. Ciotti, M. Allegret-Pilot, M. Alloncle, Mme Barèges, M. Bloch, M. Chaix, M. Chavent,
Mme D'Intorni, M. Fayssat, M. Lenoir, Mme Mansouri, M. Michelet, M. Michoux, M. Trébuchet,
Mme Ricourt Vaginay et M. Verny

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	86 000 000
Jeunesse et vie associative	0	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
TOTAUX	0	86 000 000
SOLDE	-86 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement présenté par le Groupe UDR vise à supprimer les dispositifs " pass'sport " et " 2 heures de sports supplémentaires au collège ".

Le Pass'sport, créé en 2021, est une allocation de l'État de 50 € par personne, versée à la rentrée scolaire, qui doit permettre de financer une inscription dans une association sportive de son choix pour les bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire de 6 à 17 ans, pour les bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant

handicapé de 6 à 19 ans, pour les bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés de 16 à 30 ans et pour les étudiants de moins de 29 ans bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux ou d'une aide du Crous.

En 2021, sur les 100 millions de crédits alloués au Pass'Sport, seulement 45,8 millions ont été consommés, une sous-exécution chronique qui persiste selon le Sénat avec un taux de recours de 18,3 %. En 2024, le budget du Pass'Sport a été revu à la baisse et est de 85 millions € (contre 100 millions l'année précédente).

Pour 2025, ces deux dispositifs fusionnés sont dotés de 86 millions d'euros.

À ce titre, le Groupe UDR opère un mouvement de suppression de crédits en retirant 86 millions d'euros au sein de l'action 1 "Promotion du sport pour le plus grand nombre" au sein du programme 219.

Le Groupe UDR souhaite ainsi la suppression de ces deux dispositifs pour l'année 2025 pour une économie de 86 millions.